

# RAPPORT DU COMITÉ SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

## DU CONSEIL DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Le 18 février 2016

**Présences : Jody LaPierre**

**Steve Johnson**

**Colleen Hodder**

**Brian Oldford**

**Nancy MacLean, personne-ressource de l'AFPC**

**Absences motivées : Bill Bennett et Nathalie Paulin**

### **1. Formation en santé et sécurité**

La Campagne nationale de sensibilisation à l'intimidation a pris fin en décembre 2015. Toutefois, on continuera d'offrir le cours de deux jours sur demande puisqu'il a suscité un très grand intérêt. Ce cours a permis de montrer aux membres des comités de santé et de sécurité et des comités exécutifs des sections locales comment mieux faire respecter la partie II du *Code canadien du travail* et la partie XX du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* qui s'intitule « Prévention de la violence dans le lieu de travail ». Les formations suivantes sont prévues au calendrier :

- Prévention de la violence en milieu de travail – 20 et 21 février 2016, à Sydney, Nouvelle-Écosse
- Introduction partie II du *Code canadien du travail* – 19 et 20 mars 2016, à Moncton, Nouveau-Brunswick (bilingue)
- Introduction partie II du *Code canadien du travail* – 2 et 3 avril 2016, à Halifax, Nouvelle-Écosse

La consœur MacLean a donné une séance de 90 minutes sur la protection des renseignements médicaux en décembre 2015 lors de l'atelier sur la représentation à Halifax. Cette séance a suscité un grand intérêt et elle sera de nouveau offerte dans le cadre de la conférence sur la Journée internationale des femmes à Halifax. Cette séance explique la notion de protection des renseignements médicaux et les renseignements qu'un employeur ou un assureur a le droit d'obtenir. Elle précise aussi les droits et responsabilités juridiques des personnes salariées relativement aux réclamations d'assurance, notamment les demandes d'indemnisation pour accident du travail ou pour invalidité.

## **2. Violence conjugale au travail**

*Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison?* est le titre d'un rapport publié par le Congrès du travail du Canada qui parle des effets de la violence conjugale sur les travailleuses et les travailleurs et sur le milieu de travail. Selon les statistiques, 43,2 % des personnes victimes de violence conjugale ont déclaré en avoir parlé avec quelqu'un au travail. La violence conjugale, c'est l'affaire des syndicats, car c'est une question qui touche le milieu du travail ainsi qu'une question de santé et de sécurité. L'AFPC offrira des ateliers sur la violence conjugale pendant la conférence sur la Journée internationale des femmes à Halifax en mars. En outre, ce sujet sera un thème au cœur de la Conférence des femmes de l'AFPC-Atlantique.

## **3. Amiante dans les immeubles du gouvernement fédéral**

Le risque d'exposition à l'amiante qui se trouve dans les immeubles du gouvernement est une grande préoccupation pour l'AFPC. Le gouvernement fédéral est d'avis qu'on peut encore utiliser de l'amiante dans les nouvelles constructions, et nous savons que le Canada importe encore des produits contenant de l'amiante. Les comités de santé et de sécurité doivent réclamer que le risque d'exposition à l'amiante fasse l'objet de discussions avant la réalisation de projets de rénovation ou de construction.

## **4. Concours de vidéos pour les jeunes « Objectif : Sécurité » de Travail sécuritaire NB**

Dans le cadre du concours intitulé « Objectif : Sécurité », Travail sécuritaire NB invite les élèves des écoles secondaires à réaliser une vidéo qui illustre l'importance de travailler en toute sécurité. La date limite pour envoyer des vidéos est le 1<sup>er</sup> avril 2016. Des prix en argent seront remis aux élèves et à leur école. La vidéo gagnante du premier prix au Nouveau-Brunswick sera automatiquement inscrite au concours national « Objectif : sécurité » parrainé par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Pour d'autres renseignements, visitez le site

[http://www.securitejeunessenb.ca/fr/nomercy/youth\\_video\\_contest.aspx](http://www.securitejeunessenb.ca/fr/nomercy/youth_video_contest.aspx).

## **5. Le point sur le Groupe de travail mixte sur la santé mentale**

La santé mentale est une question importante dans le contexte du travail. Les problèmes de santé mentale, qui ont des incidences sur les personnes, sur les employeurs et sur l'économie, sont en croissance dans les milieux de travail au Canada et touchent un Canadien sur quatre. Comme nous l'avons déjà dit, le Comité technique a soumis son rapport et ses recommandations au Comité directeur du Groupe de travail mixte sur la santé mentale le 30 septembre 2015. Le Comité technique a formulé la vision suivante, qui l'a guidé dans la rédaction de son rapport :

*Créer une culture qui inscrit la santé, la sécurité et le bien-être psychologiques dans tous les aspects du milieu de travail par la collaboration, l'inclusivité et le respect. C'est là une responsabilité qui incombe à chacun dans le milieu de travail.*

Il existe divers instruments législatifs qui précisent l'obligation d'offrir un milieu de travail sécuritaire au plan psychologique : la législation sur les normes d'emploi, les contrats d'emploi, la législation sur la santé et la sécurité au travail, la législation sur les droits de la personne, la législation sur l'indemnisation pour accident du travail et le droit des délits civils (négligence).

En 2014, le Programme d'apprentissage mixte (PAM) a créé un atelier sur la santé mentale au travail. En 2014, cet atelier a été donné 83 fois, à un total de 1 482 personnes un peu partout au Canada. En 2015, il a été donné 247 fois, à un total de 3 590 personnes. Dans la région de l'Atlantique, cet atelier a été donné pour la première fois le 27 août 2015. Nous sommes heureux de signaler que 77 ateliers ont eu lieu dans la région de l'Atlantique et que 20 autres sont déjà prévus pour cette année. Nous sommes certains que d'autres seront organisés et que les statistiques continueront d'augmenter.

## **6. Conférence sur la santé et la sécurité de l'Atlantique**

La lettre d'invitation et le formulaire de demande de participation ont été distribués. Nous avons commencé à recevoir des inscriptions. Le Comité sur la santé et la sécurité du Conseil a considéré le calendrier des activités de l'AFPC, ainsi que d'autres facteurs comme la disponibilité des hôtels et de la VPER de la région afin de choisir le moment de la conférence. Le Comité a essayé de satisfaire tout le monde. Il incombe à tous les membres qui assistent à la conférence de transmettre l'information reçue à la conférence à tous les autres membres de leur section locale. Comme le budget pour la conférence est limité, nous ne pouvons accueillir plusieurs délégués par section locale. Le Comité sur la santé et la sécurité du Conseil soumettra une résolution à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité pour demander qu'on augmente les fonds pour la conférence régionale et qu'on finance entièrement la participation des membres délégués.

## **7. Rôle du président du Comité sur la santé et la sécurité du Conseil de la région de l'Atlantique**

Les critères pour participer à Conférence sur la santé et la sécurité de l'Atlantique sont les mêmes pour les membres du Comité sur la santé et la sécurité du Conseil que pour tous les autres membres de l'AFPC. Toutes les personnes qui assistent à la conférence doivent faire partie d'un comité de santé et sécurité au travail. Les membres du Comité du Conseil peuvent seulement présenter une demande de participation s'ils répondent aux critères. En outre, s'ils sont acceptés, ils seront affectés à certaines tâches pendant la conférence, par exemple lire la déclaration sur le harcèlement, présenter une personne, prononcer un mot de remerciement, etc.

## **8. Comités régionaux de santé et de sécurité**

Comme nous l'avons déjà dit, le Congrès de 2015 a adopté une résolution sur la reconnaissance des comités régionaux de santé et de sécurité dans les Statuts de l'AFPC. Nous avons décidé que le Comité sur la santé et la sécurité du Conseil de la région de l'Atlantique agira comme le comité régional de santé et de sécurité de l'Atlantique. Nous soulignons que tous les membres du Comité ont des connaissances et de l'expérience en santé et sécurité au travail. La majorité d'entre eux font aussi partie du comité de santé et de sécurité à leur travail. La résolution porte sur l'établissement de comités régionaux de santé et de sécurité. Ces comités favorisent la protection de l'environnement, mais leurs membres ne sont pas des experts de la durabilité environnementale. L'AFPC a un Comité permanent de l'environnement qui est présidé par Todd Panas, le président national du Syndicat des travailleurs de l'environnement. Ce comité permanent présente ses rapports au Conseil national d'administration de l'AFPC. Ces rapports sont affichés sur le site Web de l'AFPC.

## **9. Mandat et plan d'action de trois ans du Comité**

Nous réviserons notre mandat et notre plan triennal en tenant compte du fait que notre comité est aussi le comité régional de santé et de sécurité en vertu des Statuts de l'AFPC.

## **10. Tour de table**

Le confrère LaPierre fait savoir que la Fédération du travail de l'Île-du-Prince-Édouard tiendra un séminaire d'une semaine sur la santé mentale. D'autres renseignements sur ce sujet seront diffusés plus tard.

Le ministère des Anciens Combattants a adopté un module de formation contre la stigmatisation associée à la maladie mentale intitulé « Elle prend toute la place ». Les membres du personnel qui ont suivi cette formation peuvent mettre un petit éléphant

bleu sur leur pupitre pour montrer qu'ils sont des alliés dans le milieu du travail, qu'ils veulent lutter contre la stigmatisation associée à la maladie mentale et qu'ils sont prêts à parler de santé mentale.

Le tout respectueusement soumis au nom du Comité,

Brian Oldford, président  
Comité sur la santé, la sécurité et l'environnement